

Pollution par les particules

Une chance pour le développement du bois energie

Rhône-Alpes, une région sensible

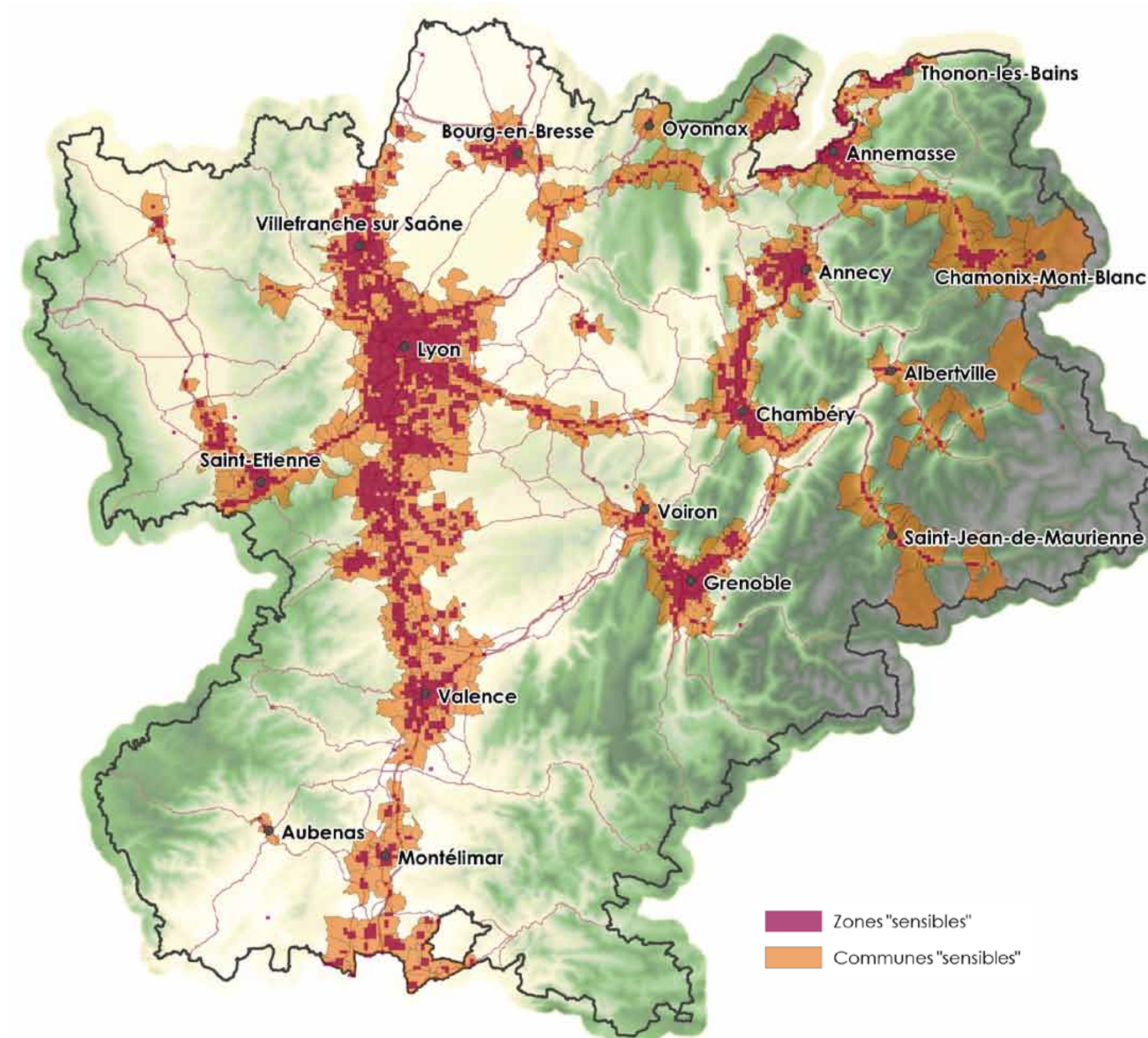
En région Rhône-Alpes, une large part du territoire est exposée à des concentrations de particules supérieures aux valeurs réglementaires destinées à préserver la santé humaine.

La région fait partie des territoires engagés dans un contentieux avec la Commission Européenne pour non respect de la réglementation sur la qualité de l'air en particules. ■

CONSULTER LE DOSSIER DE PRESSE « TROP DE PARTICULES EN RHÔNE-ALPES » SUR LE SITE WWW.ATMO-RHONEALPES.ORG



CARTE DES ZONES SENSIBLES EN RHÔNE-ALPES

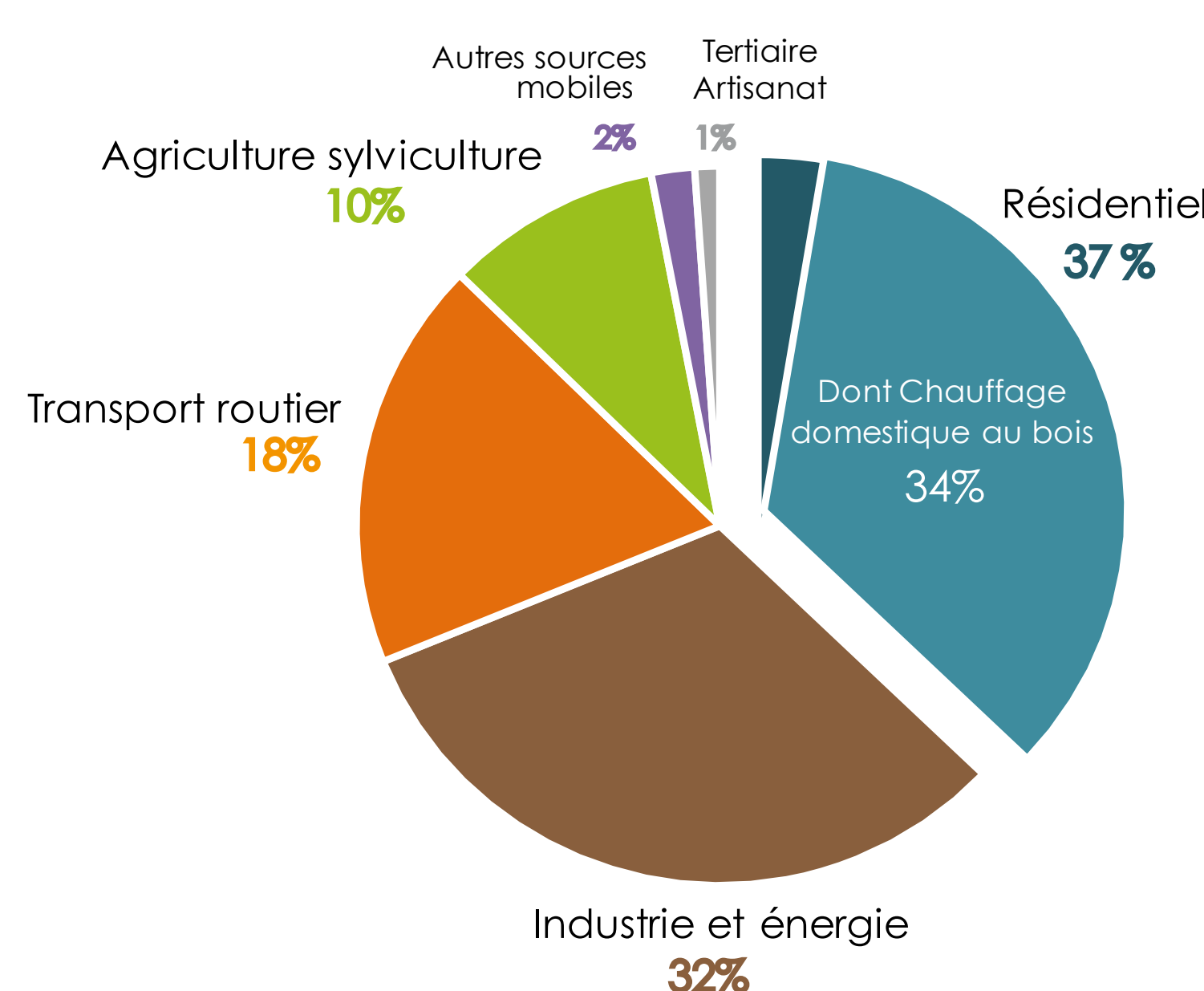


La part du chauffage dans l'origine des particules

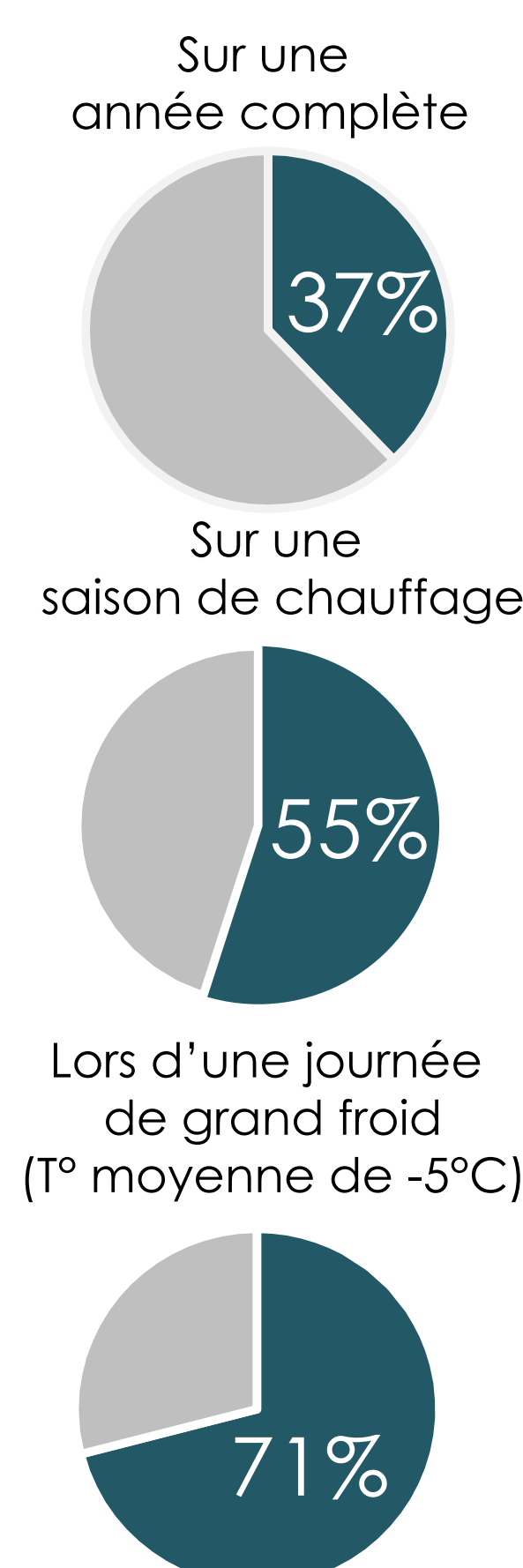
Les émissions de particules liées au chauffage sont majoritaires à 37% en moyenne sur l'année à 55% en moyenne sur l'hiver et atteignent 71% les jours de grand froid, soit une multiplication par 4 des tonnages émis.

Ce sont ces émissions qui, combinées à des situations météorologiques peu propices à une bonne dispersion des polluants en hiver, sont souvent à l'origine des épisodes pollués en particules donnant lieu à des dispositifs préfectoraux d'information assortis de mesures d'urgence. ■

EMISSIONS ANNUELLES DES PM₁₀ EN RHONE-ALPES PAR ACTIVITES EN 2008



CONTRIBUTION DU CHAUFFAGE AUX EMISSIONS DE PM₁₀

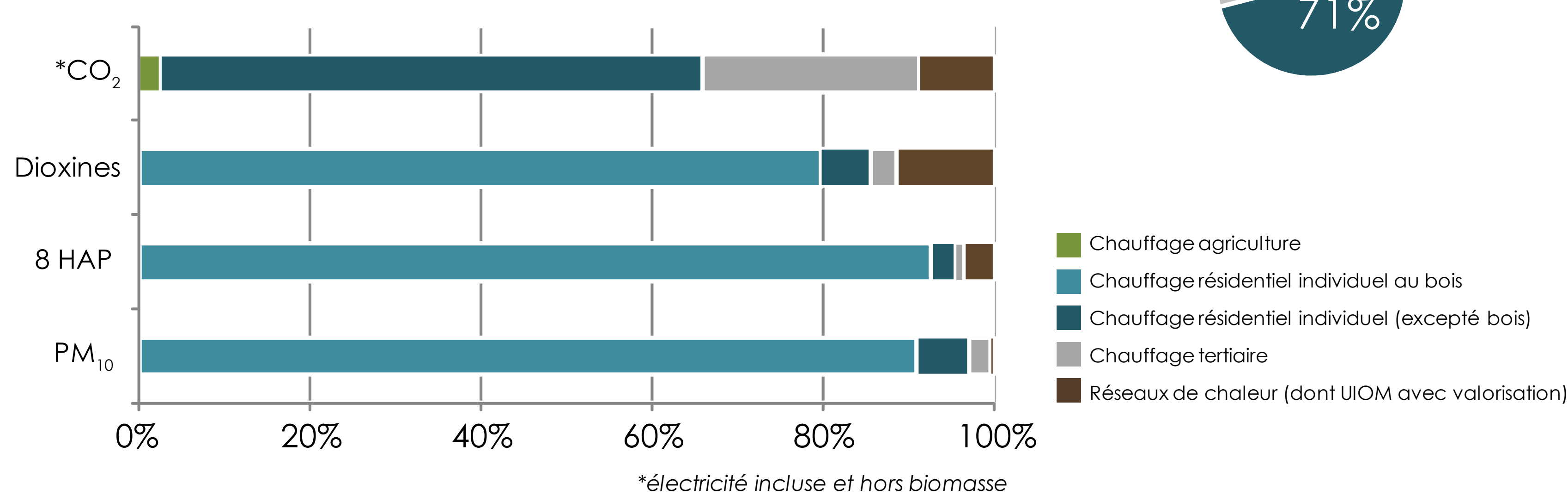


Le chauffage individuel au bois : une lourde responsabilité

Le bois énergie ayant un bilan d'émissions CO₂ neutre, sa contribution dans ce bilan est marginale.

En revanche, les émissions liées au chauffage individuel pour certains polluants comme les HAP, les dioxines/furanes, les PM₁₀ et aussi de nombreux métaux sont très majoritairement liées à une mauvaise combustion du bois. ■

2008 EN RHÔNE-ALPES : DETAILS DES EMISSIONS DE CHAUFFAGE



Concilier une filière bois-énergie performante et une bonne qualité de l'air

Le groupe QABE (Qualité de l'Air et Bois Energie), constitué des différents acteurs régionaux (RAEE, AASQA, ADEME, DRASS, IERA, services régionaux, FG3E, CIBE...) réfléchit au développement de la filière bois-énergie pour la région Rhône-Alpes avec comme postulat une amélioration de la qualité de l'air associée. ■

CONSULTER LA LETTRE DE RHONALPESENERGIE ENVIRONNEMENT N°37 - DÉC 2010 SUR LE SITE WWW.RAEE.ORG



3 pistes d'amélioration

- Information des utilisateurs / formation des acteurs
- Amélioration des connaissances et d'évaluation des impacts (observatoire)
- Territorialisation des objectifs pour une protection des zones sensibles

3 groupes de travail

- Evolution de la filière bois-buche et du chauffage individuel
- Démarche qualité et évolution des chaufferies automatiques et réseaux de chaleur au bois
- Maîtrise de la relation émissions/exposition du territoire aux particules